Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMMISSION DES FINANCES DU GRAND CONSEIL

Les raisons du refus du crédit supplémentaire pour l'audit auprès de trois centres sociaux régionaux

La Commission des finances du Grand Conseil communique :

Dans sa séance du 3 avril 2003, la Commission des finances a rejeté une demande de crédit de fr. 390'000.- destinée à confier, par le Contrôle cantonal des finances, un mandat d'audit externe pour les CSR de Lausanne, Aigle-Bex et Lausanne-Ouest. Ce vote ne doit pas être considéré comme un vote sanction, la décision de la majorité de ses membres se fondant sur leur délibérée volonté d'une utilisation parcimonieuse des deniers de l'Etat.

Une proposition d'amendement, portant sur un montant de fr. 50'000.- a été refusée par 5 avis favorables, 5 avis contraires et 4 abstentions. La voix prépondérante du Président a tranché en faveur du refus dudit amendement.

Au vote final, le refus a été entériné par 9 avis contraires, 1 avis favorable et 4 abstentions.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 09 avril 2003

Armand Rod, Président de la Commission des finances, 079 606 36 04